au Citoyen Sénard
Ministre de l'Intérieur

Rome le 14 8bre 1848

563

Citoyen Ministre

Je m'empresse de vous adresser les deux pièces incluses dans votre Dépêche du 28 7bre dernier que vous m'aviez renvoyées pour les régulariser.

La première sous le No 27 des pièces à l'appui du 2ème bordereau de l'exercice courant a été par erreur signalée comme ne portant pas la signature de la partie prenante puisqu'elle est revêtue de la signature de Giuseppe Sarcchetti gardien de la galerie de l'École ~~[illegible] depuis 40 ans de faire cette dépense~~ dont la quittance signée chaque année pour ~~cette~~ le même objet ~~[illegible]~~ de la dépense dans les comptes de l'École et été acceptée ~~sous~~ dans la même forme et au même titre depuis 40 ans tant par le Payeur Central du trésor public que par la Cour des comptes. La seule signature qui manquait à cette pièce pour qu'elle fût dans la forme ordinaire était celle du Certifié véritable je l'ai signée pour la régulariser.

La seconde pièce, Mémoire du Sr Massini sous le No 19 des pièces à l'appui du 1er bordereau de l'exercice 1846 ~~signalée~~ n'appartient pas à ma gestion et si l'erreur d'addition signalée par la Cour des Comptes eût été réelle c'était à mon prédécesseur Mr Schnetz à présent à Paris que j'eusse dû la renvoyer pour faire ~~le rembour~~ au trésor le remboursement indiqué par la commission ~~[illegible]~~ confrontant la pièce que vous m'avez renvoyée avec le double original

5636A

restée en Dépôt aux archives de l'École à l'appui des Comptes de 1846 j'ai reconnu les Certitudes que ~~mon~~ ~~précédemment avaient bien fondées en leur~~ le mémoire du dit Sr Malpieri s'élevait bien à la somme de 244 écus 10 baïoques pour laquelle il est compté et que la différence de trois écus signalée par la Cour vient de ce que dans la pièce ~~produite~~ ~~à l'appui que nous n~~ qu'elle a renvoyée la dépense portée au 3ème article du mémoire est tirée hors ligne à un écu 80 baïoques — seulement tandis que cette même dépense dans la pièce conservée dans nos archives s'élève à la somme de 4 écus 80 baïoques —

Cette vérification faite en présence du Sr Malpieri je l'ai requis d'en faire la rectification Au bas du ~~faux~~ mémoire précédemment ~~fourni~~ produit à la Cour des Comptes et de renouveler quittance du solde ~~en totalité~~ de 4 écus 10 baïoques

~~En effet en examinant~~ différence dont ~~on peut apprécier la sincérité~~ la teneur de l'article même constate la sincérité puisqu'il a pour objet de solder la forme à bas creux et une épreuve en cire du même bas-relief dont l'article précédent du mémoire a ~~Tulé~~ porté la dépense d'une forme perdue et d'une épreuve en plâtre à somme de 2 écus 50 baïoques

1er Bordereau

N° 19

Conto di Lavori

fatti da me Leopoldo Malpieri formatore per ordine di Sua Ecc.za il Sig.re Direttore della Reale Accademia di Francia per servizio dei Sig.ri Pensionati della sud.detta

Per aver formato la figura in calco di creta e fattone un getto chiamato Amazone del Museo Capitolino per servizio di monsieur ... S 36-80

Per aver formato a forma perduta e fatto un getto del bassorilievo di monsieur Merle ... S 2-50

Per aver fatto la forma buona da gettare in cera e fatto un getto in cera del sud.detto bassorilievo ... S 4-80

Somma — 44 10

Ricevuto il saldo del presente conto in fede questo dì 17 marzo 1846

io sud.etto Leopoldo Malpieri

Certifié conforme au double original déposé aux archives de l'Ecole Française de Rome au nombre des pièces justificatives du 1er bordereau de 1er trimestre 1846

Rome le 14 8bre 1848

Le Secrétaire de l'Ecole Française de Rome

[signature]

564

Au Citoyen Ministre
de l'Intérieur

Le 24 9bre 1848 365

Citoyen Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui en double expédition le projet de budget des dépenses de l'École pour l'exercice 1849. Selon mes prévisions, ces dépenses s'élèveront à la somme de 105967f 02c

L'augmentation que vous remarquerez Citoyen Ministre entre ce chiffre et celui de l'année courante est uniquement produite par la différence ~~du nombre des pensionnaires présens à l'École en 1849~~ du nombre des pensionnaires fixé par le résultat du dernier concours à 21 pour 1849 au lieu de 19 en 1848 et celle des indemnités de retour en France au nombre de six que j'aurai à solder pour 1849 tandis qu'il n'y en a que trois à acquitter pour l'année courante qui va finir

Les dépenses éventuelles ont été évaluées dans ce projet comme dans celui de l'année courante sur la moyenne des cinq premières années de la gestion de mon prédécesseur comme étant la base qui devait encore cette année offrir le plus d'exactitude à mes prévisions, la dernière et la première année des différentes gestions de l'école étant chargées de dépenses ~~extraordinaires~~ anormales. J'ai ajouté seulement comme pour 1848 le chiffre d'évaluation des travaux exigés par le règlement

---

P. S. Je ne dois pas négliger de vous informer que les douloureux événements qui ont eu lieu à Rome dans les journées des 15 et 16 Ct et qui avaient jeté d'abord l'alarme et l'émoi dans toute la population n'ont pas eu jusqu'à cette heure les déplorables conséquences qu'on en redoutait. Pour le moment, la ville est assez tranquille et nous espérons que le St Père ne nous abandonnera pas.

565bis

de 1846 et une somme de 1000 fr. ~~pour terminer~~
~~jusqu'~~ à l'aide de laquelle j'espère à peu près terminer
le renouvellement de la partie la plus endommagée
du mobilier des chambres des pensionnaires. une
légère diminution se fait remarquer sur le chiffre
des traitements ~~de~~ inscrits sur la feuille de service
elle vient de la ~~diff~~ plus-value donnée au franc
contre la monnaie romaine par l'édit de la —
Trésorerie en date du 3 mars dernier dont je vous ai
donné connaissance —

Les journaux ayant ~~parlé~~ ~~annoncé dernièrement~~
~~répandu le bruit~~ dernièrement fait connaître le
bruit d'une ~~diminution~~ réduction proposée par
la Commission des finances sur le budget de l'École
je crois de mon devoir Citoyen Ministre —
en vous présentant le budget primitif de 1849
de vous faire remarquer que loin de suffire
aux besoins actuels de l'École mes prédécesseurs
n'ont cessé depuis 20 ans de démontrer son
insuffisance et de réclamer une augmentation,
qui avait été ~~des traitements~~ promise momentanément un an avant ma
gestion, ~~suspendue~~ et qui n'a point encore été
allouée malgré l'urgence démontrée depuis
longtemps de la nécessité d'augmenter ~~d'augmenter le chiffre~~ des traitements
fixés à leur ~~chiffre~~ actuel par Décret de la Convention Nationale
du 1er juillet 1793 (13 messidor an Ier de la République)
dans une ville où ~~tout a doublé et même~~ —
~~triplé de prix~~ la vie matérielle et les objets
nécessaires aux études des artistes ont doublé et
quelque fois triplé de prix depuis 20 ans

Je suis si profondément convaincu que le but
du gouvernement de la République est ~~d'encourager~~ de soutenir
les artistes dans la carrière des études sérieuses
que sans ajouter plus de foi que les nouvelles
données par les journaux n'en méritent à la
proposition de réduction dont ils parlent
je me bornerai à recommander de nouveau
l'École de Rome à votre bienveillant intérêt
et à me confier à l'examen attentif que vous
ferez faire des différents chapitres ~~de dépenses~~ du
budget que je vous présente pour démontrer
l'impossibilité d'une réduction quelconque des
dépenses qui y figurent —

Au Citoyen Raoul Rochette
Secrétaire perpétuel de l'Acad.ie
des Beaux arts

Le 24 9bre 1848

566

Citoyen Secrétaire

J'aurais dû vous remercier depuis longtemps des nouvelles que vous me donniez en date du 8 9bre dernier de l'arrivée en bon état à Paris de l'envoi des travaux de l'École. Ce que je n'ai pas fait alors je le fais aujourd'hui en vous priant d'agréer mes excuses et ajoutant que [illegible] [illegible] aussitôt votre lettre reçue [illegible] vos communications de MM. Canina et Campana de qui vous aurez peut être déjà reçu réponse à l'heure qu'il est.

Quant à la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser avec l'envoi du rapport manuscrit de l'Académie sur les travaux des pensionnaires, elle demande une réponse plus explicite et je commence par vous remercier en mon nom personnel et vous prie de faire agréer également mes remerciements à l'Académie des observations et des instructions qu'elle contient. Mon opinion sur l'accomplissement des travaux sur les obligations des pensionnaires et sur l'ordre de leurs études étant de tout point conforme à celle que vous m'exprimez au nom de l'Académie je me trouve dès ce moment fort des jugements qu'elle en porte pour —

exiger la ponctuelle exécution des règles qu'elle
me recommande et que j'avais commencé à
introduire ~~autant qu'il m'était possible~~ dès avant
mon entrée au Directorat autant qu'il m'a été
possible dirai-je car je n'ai pu interrompre
des travaux en cours d'exécution. Tous mes efforts
tendront donc désormais à ce que personne ne
s'écarte des règles prescrites et je ~~[illegible]~~ me hâte d'ajouter que
le zèle des Pensionnaires pour leur art et la
docilité avec laquelle chacun d'eux a jusqu'ici
accueilli mes conseils et mes observations
me donnent l'espoir d'arriver facilement
au but tout paternel que l'Académie se
propose

La lecture du rapport a causé parmi
les Pensionnaires l'impression de satisfaction
que vous m'en aviez fait pressentir dans votre 1ère lettre. Après
avoir bien rempli ses devoirs ~~[illegible]~~ la plus
douce récompense est de s'en voir louer et je
prendrais ma part de bonheur ~~[illegible]~~ de tout
~~[illegible]~~
si je n'avais à m'accuser d'un oubli qui a ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
~~l'académie~~ causé la sévérité des jugements
que l'Académie a porté sur la copie de Mr Guillaume (?)
je m'empresse de le réparer en vous priant de
certifier à l'académie que ce pensionnaire n'a
mis aucune négligence à l'accomplissement de
ce devoir, qu'une maladie très grave de la poitrine
l'a forcé d'interrompre ce travail à plusieurs
reprises, et qu'il lui a fallu un grand zèle et même
un grand courage pour le mener jusqu'au point

où il l'a porté. [illegible]
[illegible]

a Mr le Ministre de l'Intérieur — Rome le 4 mars 1849

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser par la voie de l'ambassade de la République les pièces justificatives des dépenses par moi soldées pour le service de l'École française à Rome jusqu'au 31 Xbre 1848. Le bordereau récapitulatif de ces dépenses en constate l'excédant sur la recette à somme de 1290-96c qui au moyen de la recette des revenus ordinaires se trouvera exactement compensée au compte général de l'exercice 1848 que je vais faire dresser ~~de manière à présenter~~ par balance égale entre la recette et la dépense —

Je profite de l'envoi de ces pièces pour y joindre sous enveloppe ~~séparée~~ particulière afin d'éviter toute confusion la pièce N°1 du bordereau du 14 Xbre qui m'avait été retournée comme irrégulière et que j'ai rectifiée.

~~Je ne dois pas négliger de vous informer Monsieur le Ministre~~ l'état ~~dans~~ de crise dans lequel se trouve en ce moment la ville de Rome me force d'appeler de nouveau votre attention Monsieur le Ministre sur une mesure autorisée à ma sollicitation par lettre d'un de vos prédécesseurs en date du 25 juin dernier. La crise financière qui pèse sur l'état romain

Les conséquences de la crise ~~financière~~ qui pèse sur l'état romain devenant de jour en jour plus graves m'obligent à appeler de nouveau votre attention Monsieur le Ministre sur l'objet de la lettre que j'ai écrite ~~à ce sujet~~ le 18 mai 48 à l'un de vos prédécesseurs qui m'avait autorisé par lettre du 15 juin suivant à recourir à la spéculation selon l'urgence pour l'échange des papiers monnaie contre numéraire et à ~~en~~ porter la différence qui en résulterait en dépense en ~~fin~~ d'exercice

J'ai réussi pour l'année 1848 en calculant lesdites traites sur Paris selon l'élévation du change, à ~~met~~ opérer la ~~change~~ conversion

	Scudi	Baj.	Scudi	Baj.

du papier monnaie contre le Numéraire à un cours d'[illegible] inférieur au ~~prix~~ bénéfice du change de Paris romain ~~[illegible] du change~~ [illegible]

~~[illegible] chaque mois des proportions si considérables [illegible] qu'ils font maintenant désespérer de la voir [illegible] tout donne à penser qu'elle ne fera qu'empirer~~

Dans cette situation Monsieur le Ministre les mesures que le gouvernement romain a prises pour ~~rétablir la circulation~~ [illegible] étant tout aussi insuffisantes que par le passé et le numéraire s'étant élevé au dernier cours à 17 1/4 p% contre le change du papier je viens vous demander si je dois continuer ~~de recourir~~ à la mesure autorisée par votre prédécesseur pour me procurer le numéraire dont j'ai besoin pour faire mes paiements, ou si vous ne jugeriez pas préférable l'alternative que j'avais proposée au Ministre dans ma lettre du 18 mai qui consisterait à me faire passer en numéraire les fonds à compte des crédits ouverts à l'École au fur et à mesure de ses besoins par l'intermédiaire du service des ~~paquets~~ de bateaux de la Méditerranée jusqu'à Civita Vecchia et de ~~[illegible]~~ là à Rome par l'intermédiaire de l'agence consulaire de la République française qui expédie un courrier à Rome au moins trois fois par mois le jour de l'arrivée des bateaux de l'État.

Le prix du numéraire s'est élevé depuis un mois dans une proportion si considérable qu'il faut maintenant désespérer de ~~le~~ voir ~~[illegible]~~ de longtemps la circulation se rétablir à des conditions raisonnables tout ~~fait craindre~~ au contraire tend à la rendre désormais plus difficile

a Mr le Ministre de l'intérieur   Le 24 avril 1849   568

No 55

Monsieur le Ministre

Pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 27 mars dernier et que je n'ai reçue qu'il y a peu de jours, je dois, pour ma justification commencer par constater que la recommandation qu'elle contient, de conformer la reddition des comptes de l'École aux observations de la Cour des Comptes y indiquées, m'est adressée personnellement pour la première fois. Je ne veux pas dire pour cela que mon prédécesseur n'ait point pris le soin de m'informer des observations ~~posées~~ faites à diverses reprises ~~par la Cour des comptes~~ sur le sujet mais en même temps renseigné par lui sur la nature des objections qu'il avait soumises le 11 8bre 1843 et en dernier lieu le 28 avril 1847 contre ce surcroît d'écriture avec l'espoir qu'il conservait encore de les voir accueillies et d'être dispensé de l'obligation de conformer la reddition des comptes de l'École à un ~~autre~~ mode différent de celui dans lequel ils ont été acceptés jusqu'à ce jour, j'ai dû me considérer avant que de me conformer aux instructions contenues dans la lettre du 24 mars 1847 ~~que vous me faites l'honneur de me rappeler~~ ~~relatée par celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire~~, comme en devoir d'attendre le moment où je serais informé que les objections présentées par mon prédécesseur n'auraient point été accueillies.

~~Aujourd'hui~~ quoique je ~~partage~~ ne comprenne pas mieux que mon prédécesseur en quoi l'accomplissement de ces nouvelles formalités puisse rendre plus facile ou plus exact le contrôle des dépenses de l'École comme il ne m'appartient pas de raisonner sur cette question ~~il s'agit de se conformer~~ puisqu'il s'agit aujourd'hui de se conformer à la ~~aux~~ décisions de la Cour des Comptes il ne me reste plus qu'à rappeler votre attention, Monsieur le Ministre, sur ~~l'insuffisance~~ l'impossibilité signalée par mon prédécesseur de satisfaire aux exigences de ces nouvelles formalités avec la bonne volonté d'un seul employé déjà chargé outre mesure par la quantité d'écritures que requièrent les besoins [illegible]

personnel attaché à l'établissement dont la Direction m'est confiée.

Et pour vous en donner une idée Monsieur le Ministre je ne crois-
pouvoir mieux faire que de ~~trouver ici~~ le remettre ~~le~~ sous vos yeux
~~et~~ le passage de la lettre que Mr Schnetz écrivait à ce sujet au
Ministre le 11 Xbre 1843 . . . " Il ne faut pas perdre de vue
que l'Etat &c . . . .

. . . .

Mr Schnetz concluait alors ~~à la nécessité~~ et de plus encore
dans sa lettre du 28 avril 1847 à la nécessité d'adjoindre un
commis au secrétaire de l'École pour l'aider à ces nouvelles écritures
si elles étaient exigées
J'arrive toujours lui à la même conclusion et j'ajoute que comme
il serait toujours difficile d'en trouver un ~~suffisant~~ réunissant les conditions
d'instruction ~~qu'elle exige~~ ~~pour~~ nécessaires à cette tâche moyennant un salaire de commis il faudra
que le secrétaire de l'École soit chargé de la direction et de la
surveillance de ses travaux ~~et qui~~ dont il devrait surcroît de travail qui ne me semblerait pas plus
juste que mon prédécesseur de ~~le charger~~ très impartial ~~de ce surcroit~~ sans
lui en accorder une rémunération en augmentant le ~~augmenter lui accorder son augmentation sur~~ le chiffre d'un traitement
qui est aujourd'hui, malgré la différence des temps et des attributions
de l'emploi qu'il remplit, ~~resté~~ depuis l'an fixé à la somme qu'en l'an 7
de la république le ministre avait allouée à la rétribution
d'un ~~commis~~ simple commis que le Directeur avait été autorisé
à prendre pour l'aider dans ses écritures, je me résume en vous
proposant Monsieur le Ministre de ~~m'autoriser~~ Votre Excellence à chercher
un commis capable de faire le nouveau travail sous la direction
du secrétaire de l'École et d'affecter à ces dépenses enfin d'année une
somme de fr 1500 ~~que je~~ dont j'ai l'honneur de vous proposer de fixer
la répartition de la manière suivante

A savoir fr. 900 pour appointements du commis
et fr. 600 pour augmentation du traitement du
Soit au total 1500 — secrétaire

Je ne dois pas négliger de rappeler à votre attention que
le banquier Torlonia n'a encore reçu d'avis de l'ouverture du —
crédit annuel que pour les premiers trois douzièmes et nous —
sommes au 24 avril dans un pays où le papier sur l'étranger est
contre le numéraire à 17 1/2 p% de perte lors de mes dernières lettres

[illegible]

à Mr Le Secrétaire perpétuel de l'Acie des Beaux arts

N° 56

Le 25 avril 1849

Monsieur le Secrétaire

Retenu tour à tour par la crainte de donner à l'académie des alarmes exagérées sur la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis cinq mois ou par l'espérance de voir d'un jour à l'autre ~~les faits~~ ~~[illegible]~~ s'évanouir les causes de cet état d'inquiétude qui venaient incessamment à ~~les~~ entretenir. Mais ~~[illegible]~~ ~~forcé de reconnaître~~ arrivé au milieu de ces fluctuations entre la ~~[illegible]~~ crainte ou d'espérance de reconnaître que cette alternative peut durer indéfiniment il m'importe que l'académie soit informée qu'en dépit des agitations et des inquiétudes qui troublent parfois la vie la paix de l'École française et l'ordre de ses travaux n'en ont point ~~été~~ un moment ressenti. Jamais au contraire l'accord de tous les sentiments et de toutes les volontés des membres de notre Communauté ne s'est montré plus unanime qu'au milieu de ces circonstances on pourrait dire que chacun a

5696

compris ~~[illegible]~~
~~[illegible] l'agitation du dehors~~
que cet âge dans l'application à ses
études et qu'il devait chercher un abri
~~trouver~~ une consolation aux ~~[illegible]~~ agitations
du dehors.

J'ai pris au surplus toutes
les mesures que me conseillait
la prudence pour conserver
les pensionnaires dans cet
esprit de réserve et de tranquillité
essentiellement propre ~~[illegible]~~
à leur donner ~~[illegible]~~ leur condition ~~[illegible]~~
~~[illegible]~~
la considération ~~de la population~~
dont leur qualité d'étrangers
a besoin d'être entourée ~~[illegible]~~
milieu d'une population
pour ainsi dire livrée à elle
même et privée de gouvernement
de laquelle notre pays n'a
point d'agent accrédité.

Je suis heureux de pouvoir
annoncer à l'académie que
l'exposition de cette année
ouverte depuis ~~hier~~ avant seulement
n'aurait pas même été retardée
d'un seul jour, si les modèles
les mouleurs ou autres artisans
auxquels il faut bien avoir
affaire n'avaient fait faute
tour à tour à leurs engagements
et maintes fois sous le prétexte
ou par l'obligation de satisfaire
à leurs devoirs de gardes
nationaux. Néanmoins
cette remise du jour de
l'ouverture de l'exposition
qui nous a conduit à en
retarder la clôture jusqu'au
6 mai prochain ne
portera pas plus de
préjudice que l'année
dernière à la prompte
expédition ~~[illegible]~~ de retour
que je compte faire
dans les mêmes délais
et à la même époque
que la précédente.

Veuillez Mr le Secrétaire
en faire agréer à l'académie
l'assurance de mon respect
et recevoir l'expression des
sentiments de haute
considération avec les
quels j'ai l'honneur d'être

Votre très humble et
très dévoué serviteur

570

N° 57

Le 28 avril 1849

A la nouvelle du débarquement des troupes françaises à Civita Vecchia, la plus grande partie des français habitant Rome ~~pour Rome~~ s'est réfugiée à l'académie —

570bis

Conto De Lavori Fatti ad Uso
di Caldararo per Serviggio di
Cocina della Accademia
di
Francese

571

N° 58 — Le 29 avril 1849

Les Commissaires de la République Romaine sont venus ce matin visiter l'académie et y établir un poste d'observation ~~commandé par~~ composé d'une compagnie de la Légion Romaine commandée par le Capne Oringo (antoine)

5716.3

Con

Francesco Massa Lodarano

572

N° 59

Le 30 avril 1849

La compagnie de la leg.on romaine caps.ni Oringo a été relevée le matin vers 10 h. par une compagnie d'infanterie légère

572615

Conto De Lavori Fatti per
Servizzio di Cocina ad Uso
di Caldararo Per la Accademia
Francese

N° 60

Le 2 mai 1849 — 573

A deux heures de l'après midi les commissaires de la république romaine ont fait faire une perquisition à l'académie et ont procédé à l'enlèvement des armes qui s'y trouvaient —

573bis

Con

Francesco Massa Caldararo

N°68

Le 12 Juillet 1849

574

Aujourd'hui à 6 heures du soir le directeur et les pensionnaires arrivent de Florence et reprennent possession de leur logement à Villa Médicis —

N° 67

~~Civita~~ Le 5 juillet 1849

575

Après avoir écrit hier de Civita Vecchia, au Directeur de l'École l'entrée des français à Roma le secrétaire rentre aujourd'hui à Villa Medici occupée par le 13ème Regt d'infanterie Légère et un détachement du 1er Regt de Chasseurs à Cheval

N°66 Le 27 mai 1849 576

Le Secrétaire de l'École ayant avoir retiré —
chez le banquier Torlonia les fonds nécessaires ~~qui resteraient~~
~~à la disposition de l'établissement~~ la solde des —
domestiques, part pour Civita Vecchia

N° 63   Le 3 mai 1849   8 h 1/2 du soir   577

Le Directeur et le Secrétaire de l'École vont au triumvirat pour faire part au Gouvernement romain de la résolution des Français de se réfugier au palais Colonna en cas d'occupation de la Villa Médicis et sur l'affirmation qui leur est faite par le Triumvir Armellini de la décision prise par le Comité de défense de la nécessité de l'occupation de la Villa Médicis, le Secrétaire ~~rédig~~ de l'Académie rédige ~~une note relative protestation qui est signée par le Directeur~~ sous les yeux des membres du Triumvirat une protestation signée par le Directeur et remise à l'instant même aux mains du Triumvir Saffi —

N° 62

Le 3 mai 1849

Dans la journée, on acquiert la certitude qu'elle
est désigné par le comité de défense comme point –
stratégique et sera en conséquence occupé militairement
la communauté de St Denis étant occupée par les –
chapelains, on considère qu'on ne se servira point sans compromettre
leur sûreté sans assurer celle de personnes qui d–
ésireraient s'y réfugier. Il est décidé, qu'en cas d'occupation
militaire de l'académie on se réfugiera à l'ambassade
de France au Palais Colonna —

N° 64

579

Le 4 mai 1849

Aujourd'hui à 7 h. 1/2 du soir la Villa est occupée militairement par un bataillon de troupes romaines et évacuée par les Réfugiés français les pensionnaires et le Directeur qui se retirent au Palais Colonna où les matelats les couvertures le linge et l'argenterie de l'École ont été transportés dans la journée

N° 65

580

Le 6 mai 1849 à 6 h du soir

Le Directeur [de l'École] et ~~tous~~ les Pensionnaires [présens à Rome] de l'École ~~présens~~ partent en poste pour Florence

Le Secrétaire de l'École resté à Rome chargé d'informer le Directeur de ce qui se passera en son absence dans le Palais de l'École, de faire passer aux pensionnaires qui se trouvaient en voyage au moment de l'occupation de la ville les fonds de leur pension et de la solde des domestiques —